

Feuilleton du Pays du dimanche : Vaincue

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **2 (1899)**

Heft 66

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-248812>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 27^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

27^{me} année LE PAYS

Souvenirs militaires

DE

François Guélat de Porrentruy

1809-1811

(Suite).

Réunion du pays à la France.

Porrentruy a été réuni à la France le 23 mars 1793 sous la dénomination de chef lieu du département du *Mont Terrible*, dérivé de Monterri, montagne des environs à une lieue environ à l'est, sur le point culminant de laquelle il y avait un camp romain. On prétend que la grande bataille entre Jules César général romain, et Arioviste roi des Germains dont il est fait mention dans les Commentaires, a été livrée dans la plaine qui s'étend au pied de cette montagne. *)

L'affreuse guillotine fut bientôt en permanence sur la place publique ; on en fit l'épreuve sur un malheureux israélite, accusé faussement du cri séditieux de *vive le roi*, et sur le forestier Jecker de Bonfol, accusé d'avoir désiré le retour des Autrichiens et le rétablissement du prince.

Bien après la Terreur, on nous fit voir des fenêtres de chez M. Triponez, l'exécution du fils Kroummer de Laufon condamné pour tentative d'assassinat ; il portait des béquilles, s'étant cassé la jambe par une chute de la prison au château, et la chemise rouge ; sa victime était un marchand ambulancier, d'horloges de bois,

*) Le médaillon de la bibliothèque du collège, heureusement préservé du vandalisme, s'enrichit chaque année de nouvelles trouvailles provenant du Mont Terrible.

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 10

VAINCUE

— Simplement ceci : j'ai reçu une lettre de M. Comandre, écrite en hâte, sur une table de restaurant... On venait de l'aviser qu'un héritier déçu songeait à attaquer le testament de votre tante ; il me demandait l'adresse d'un avocat consultant.

— Au fait !... au fait !... — supplia Marthe.

— Eh bien ! le fait consiste en ceci — se décida enfin à expliquer le digne homme, la sueur au front. Votre frère m'a écrit entre 7 et 8 heu-

heureusement sauvé, il avait pris mon père pour défenseur. Ces sortes de spectacles font toujours une profonde impression sur l'esprit de la jeunesse.

Depuis la Révolution, la dépravation des mœurs était telle, que tout ce que le culte de nos pères avait de plus sacré, était voué aux plus ignobles outrages ; les églises changées en écuries, celle des Ursulines en salle de comédie, où les dévergondés venaient jouer « les Visitandines », après s'être fait porter sur des brancards par les rues, déguisées en déesses de Liberté.

Les *droits de l'homme*, œuvre sortie d'un cerveau brûlé *) remplaçaient le catéchisme ; il était expressément ordonné de les apprendre par cœur aux enfants ; tout allait en décadence.

Cependant, il y avait encore des êtres vertueux que le vice n'avait pas gangrenés ; de ces précieux germes une vieille dame, veuve Béchaux, et une ancienne religieuse la sœur Rossé, donnaient aux enfants les premières leçons de l'Alphabétique en chantant : il fallait user d'une grande circonspection dans ces temps de calamités.

J'ai vu le terroriste Bernard de Saintes représentant du peuple, et le général Beurnonville logés à l'hôtel de Gléresse.

Sous le règne de la terreur, la guillotine exerçait partout ses ravages : ceux qui cherchaient à sauver leur vie de ce fléau destructeur, émigraient en Suisse.

Un jour de fin d'automne vers la Toussaint, me trouvant sur la porte d'entrée de la maison je vis un équipage s'y arrêter, et le cocher sur son siège élevé à la hauteur du niveau de l'impériale fixa mon attention, c'était la première fois que je voyais une voiture semblable ; il s'informa s'il pouvait parler à l'avocat Guélat chez qui on adressait les personnages qu'il con-

*) On suppose Robes pierre en être l'inventeur.

res du soir, le 25 mai, et il terminait en me disant que si sa lettre était ainsi griffonnée, c'est qu'il voulait la jeter à la poste, avant d'aller passer sa soirée... pour se distraire un peu... à l'Opéra-Comique...

— A l'Opéra-Comique !... le 25 mai !... — exclama Clotilde terrifiée.

Marthe eut un cri désespéré, puis soudain se souvint.

C'était la mort simulée qu'il lui avait annoncée, voilà tout ; il avait profité de la première catastrophe se produisant : la Providence, qu'il invoquait pour l'aider dans sa tâche, l'avait amené à Paris juste à l'instant propice : Clotilde était veuve, et lui n'était pas mort... Ce serait trop horrible...

duisait ; nos parents étaient en ce moment au faubourg auprès du lit de mort de mon aïeul maternel, je m'empressai d'aller les chercher. Dès qu'ils parurent, les nouveaux arrivés étaient déjà au poêle *) ; c'était une famille entière de Besançon de première noblesse de la Franche Comté, Mme d'Iselin, Mme la comtesse de Lanans, sa fille, Flavie assise sur un escabeau attaché au fourneau de faïence à réchauffer ses membres engourdis par le froid, et M. le marquis de Soran qui était le seul homme de la compagnie.

On leur avait refusé partout l'hospitalité par la crainte de se compromettre, et à force d'instances par la rigueur de la saison, on leur avait indiqué notre maison, disant en parlant de mon père : « Allez en toute sécurité, c'est un petit b... qui n'a peur de rien, et en effet, il était aimé du peuple et respecté. On les hébergea pour le mieux, après avoir mis la voiture en remise.

Ils restèrent tranquilles pendant près d'un mois, dont on profita pour veiller à leur sûreté allant tantôt à Besançon, à Belfort aux informations ; bientôt on apprit la nécessité de pousser plus loin leur pérégrination, et comme on avait des connaissances sur lesquelles on pouvait compter, on put les diriger convenablement dans l'intérieur de la Suisse par des sentiers dans les montagnes. Avant de partir, ils firent un cadeau digne d'eux : un déjeuner complet en porcelaine du Japon, d'une valeur considérable et un ovale dans son cadre doré, représentant une urne funéraire entourée d'un cyprès dont le branchage à en suivre le contour présentait à l'œil les profils de la famille royale. Ce médaillon après avoir été caché fort longtemps, orne encore en ce moment l'appartement dans la maison paternelle.

J'étais présent quand M. de Sorans en quittant notre logis dit à mon père : « Si un jour nous sommes assez heureux de rentrer dans

*) Dans le langage de nos pères, le poêle signifiait la chambre de ménage. C. F.

Aussi, à la profonde stupéfaction du vieux tabellion, ce fut la veuve, délivrée par cette mort probable, qui manifesta de l'émotion, tandis que la sœur aimante, n'ayant que son frère à chérir, montrait un étonnant sang-froid.

— Avez-vous à Paris quelqu'un de sérieux, pouvant se charger des recherches ? — s'informait Marthe. Voulez-vous envoyer tout de suite une dépêche à l'hôtel où est descendu mon frère ?

— Pour les recherches, j'ai l'homme nécessaire... Quant à une dépêche, j'en ai déjà envoyé deux, ce matin... l'une à M. Comandre... l'autre au gérant de son hôtel.

— Eh bien ? — interrogea Clotilde tremblante.

nos foyers, vous et les vôtres. Monsieur, ne manquerez jamais de rien »

Enfance de l'auteur.

Afin de me soustraire à la contagion de l'époque, et de me préserver du scandale qui chaque jour se renouvelait à cette époque de licence sans frein, on me mit en pension à Alle, beau village à une lieue de la ville à l'Est chez un bon maître d'école, M. Caillet. Déjà sur le déclin, il était capable de bien donner les principes en écriture: sa méthode était bonne, simple et facile; il démontrait aussi les quatre premières règles d'arithmétique.

Je m'y trouvais avec d'autres enfants de mon âge, tant de Porrentruy, que des environs et de l'Alsace. *)

(A suivre.)

Chronique musicale

Le compositeur si connu et si goûté dans nos environs, M. G. Singerberger, président de l'association cécilienne d'Amérique, vient de faire paraître deux nouvelles messes dont nous devons dire un mot. La première dédiée à la Sainte-Famille, édition a, est à 3 voix d'hommes avec accompagnement d'orgue. Elle offre beaucoup de variété et sera bien appréciée lorsqu'elle sera exécutée convenablement. Le chant renferme des soli, des passages à 4 voix et n'est pas encore bien difficile; mais l'accompagnement suppose un organiste qui n'en est pas à ses débuts et un bon orgue. La seconde, dédiée au Saint-Esprit, aussi avec orgue, est composée pour deux voix d'enfants ou pour 3 ou 4 voix inégales, et est très facile. L'accompagnement d'orgue, dont on ne peut guère passer, est sérieux et accompagne presque toujours le chant harmonisé à quatre parties, ce qui lui donne un cachet de grandeur et de majesté que ne peut procurer le chant si simple de cette composition. Ajoutons toutefois que ces deux messes, comme la plupart de celles qui figurent dans le catalogue de l'association, ne sont pas à la portée de la plupart de nos chœurs comme celles qu'a publiées notre *Cecilia* jurassienne et dont on regrette que les éditions soient en grande partie épuisées.

Quand on commande de la musique, il est nécessaire d'indiquer: 1° le nombre et le genre des voix, 2° leur force musicale, et 3° si les chants doivent être exécutés avec ou sans ac-

*) Les frères Verneur, Vienat de Porrentruy, les frères Comman de Courgenay, Chapuis Alexis de Bonfol, Godin de Dannemarie.

— Eh bien... le dernier seul a répondu... pour me dire... que M. Comandre... n'était pas rentré.

Clotilde s'affaissa dans son fauteuil, à demi évanouie; Marthe entraîna le notaire dans la pièce voisine.

— Veuillez, lui dit-elle très bas, envoyer demain matin une dépêche, réponse payée, à l'hôtel Beau-Rivage, Ouchy, par Lausanne. Qu'on vous dise si M. Walter, pasteur protestant, est à l'hôtel: rien de plus... Mais gardez-moi le secret de cette démarche, comme un prêtre garde le secret de la confession.

Ehahi, le notaire se demandait si le cerveau de Melle Comandre se troublait, ou si elle appelait à son aide quelque fiancé inconnu de tous.

La réponse arriva le lendemain dans la soi-

compagnement. Autrement, on s'expose à recevoir de la musique dont on ne peut tirer parti parce qu'elle ne convient pas aux voix dont on dispose.

Le président de la section du diocèse de St-Gall de la société de Ste Cécile, M. J. Schildknecht, professeur de musique à l'école normale de Roisbach, a adressé dernièrement aux paroisses de ce diocèse une circulaire dont un bon nombre de nos lecteurs peuvent faire leur profit. C'est pourquoi nous en résumons les passages les plus importants:

Nous devons appeler l'attention des chœurs d'église qui pour un motif quelconque ne sont pas encore incorporés dans l'association de Ste Cécile. M. M. les révérends curés et les organistes pour leur propre satisfaction comme dans l'intérêt de la paroisse, sont instamment priés de faire leur possible pour que leur chœur de chantes soit admis dans cette association. Parmi les avantages qu'ils en auront, nous signalons les suivants:

1° *Relèvement de l'esprit liturgique* par les exemples de services religieux pouvant servir de modèles qui embellissent nos réunions céciliennes de même que par les instructions et les conférences qui sont données à cette occasion. Ces exemples de même que les lecteurs des organes patronnés par la dite association (*Chorwächter, Musica sacra, Fliegende Blätter, Courrier de S Grégoire*, etc.) forment un puissant encouragement pour l'observance scrupuleuse des règles liturgiques.

2° *Stimulant pour l'instruction professionnelle des chantes*. Pour quiconque a observé avec attention l'activité de notre association depuis les vingt-neuf années qu'elle existe, il est de toute évidence que nos chœurs d'église ont déjà réalisés des progrès sensibles. En entrant dans notre société, il est certain qu'on éprouve le besoin d'y occuper un rang honorable et qu'on s'efforce alors de se procurer de la musique sérieuse et distinguée, ce qui est tout à l'avantage du chœur. En assistant aux réunions, si l'on a soin d'en étudier convenablement les chants d'ensemble, on en tire aussi un grand profit, plus grand même que si l'on y exécutait seul un morceau que l'on aurait étudié longtemps à l'avance, car c'est par l'audition d'un chant que l'on a étudié qu'on élève le plus le niveau des capacités d'un chœur.

3° *Les cours de perfectionnement* qui sont donnés de temps à autre, soit aux organistes, soit aux directeurs de chœur, sont aussi une ressource qu'on ne doit point dédaigner.

4° Notre société diocésaine de Ste Cécile occupe un rang distingué dans l'association: c'est un motif aussi pour travailler à la maintenir.

5° Mgr l'Evêque diocésain a déjà manifesté plusieurs fois l'intérêt qu'il porte à la diffusion de cette société dans son diocèse: c'est un motif pour que nos chœurs s'efforcent de corres-

pondre à une si haute recommandation.

Elle était terrible en sa brièveté: Il n'y avait à l'hôtel Beau-Rivage aucun pasteur protestant, et personne répondant au nom de Walter: si ce personnage arrivait, on préviendrait aussitôt.

— Mais il est mort, alors bien réellement mort!... C'est fini, je n'ai plus de frère!... Oh! mon Dieu! mon Dieu! cria Marthe affolée après avoir lu.

Certes, depuis la veille, elle avait bien senti quelques angoisses; c'était même pour faire taire ces angoisses qu'elle avait dicté au notaire cette dépêche peu compromettante, afin d'être rassurée complètement... Emile avait pu aller à l'Opéra-Comique... il y a de ces hasards, de ces coïncidences... Mais de ces vagues terreurs à la certitude épouvantable, quel abîme!

(La suite prochainement.)

pondre à une si haute recommandation.

Enfin notre société va s'occuper à améliorer la position matérielle des chantes, des directeurs et des organistes. Il est certain que plus ses réclamations légitimes seront appuyées par un grand nombre d'adhérents, plus elles auront de succès.

Rappelons encore que les obligations des chœurs sont les mêmes, que l'on fasse partie de l'association ou non. Il est toujours agréable toutefois de ne pas être isolé et de sentir à ses côtés des amis qui nous encouragent le plus souvent par leurs capacités et leur zèle à embellir les cérémonies de l'église.

Voici deux nouvelles décisions de la S. Congrégation des Rites relatives à la messe chantée dont on remarquera l'importance. Citons d'abord la première:

La S. Congrégation de Rites a été avisée que dans le diocèse de Plock et dans d'autres diocèses de Pologne, il est d'usage pendant les messes chantées mais sans diacre ni sous-diacre que les organistes, remplissant en même temps les fonctions de chantes, ne répondent guère au célébrant en latin que *Amen*, — *Et cum spiritu tuo* et laissent de côté les autres chants tels que l'introït et le *Kyrie*; ils font entendre pendant le reste du temps de la messe et en s'accompagnant avec l'orgue d'autres chants religieux en langue vulgaire. C'est pourquoi il a été demandé à la S. Congrégation:

1° Si l'usage ci-dessus relatif au chant pouvait être approuvé ou au moins toléré?

2° Si dans les messes chantées sans diacre ni sous-diacre l'organiste et le chœur sont toujours tenus d'exécuter tous les chants prescrits par le Graduel romain ou au moins de les réciter d'une manière distincte avec accompagnement d'orgue?

La S. Congrégation, après avoir entendu le rapport de son secrétaire et obtenu l'approbation d'une commission liturgique, a jugé bon de répondre:

1. Cet usage est opposé aux décrets, surtout à celui du 4 janvier 1896 en réponse à la question de Bisarch.

2. Oui:

Telle est sa réponse du 25 juin 1898.

Cette décision de la plus haute instance en matière liturgique était attendue par tous les esprits non prévenus, et a été bien accueillie par tous ceux qui avaient un peu étudié la question.

Elle mettra un terme aux discussions qui s'étaient produites ici et là, où quelques indisciplinés prétendaient que l'obligation signalée ne concernait que les messes solennelles et non les messes chantées par un seul prêtre, sans diacre ni sous-diacre. La circonstance que cette décision a été soumise à l'approbation d'une commission liturgique lui donne encore un certain poids. Voilà donc les chants en langue populaire clairement prohibés pendant les messes chantées. Notons pourtant que pendant les messes particulières, où le prêtre ne chante pas, ces chants sont permis pourvu que le texte en soit approuvé.

La seconde décision provient du n° de février des *Ephemerides liturgicae* en réponse à la question suivante: Lors des messes chantées, l'orgue peut-il accompagner le chant du prêtre à la préface et au *Pater noster*? La S. Congrégation des Rites, après avoir entendu le rapport de son secrétaire soussigné et avoir entendu l'avis de la commission liturgique, a décidé: « Cela est contraire au cérémonial des évêques, livre 1^{er}, chapitre 28, n° 9 auquel il faut se conformer.

Le 27 janvier 1899.

C. Card. Mazella S. R. C. Praef.
Diomedes Panici, Secretarius.